



## EXECUTIVE MOOC

## Ò Þ X Q Ü U Þ Þ Ò T Ò Þ V Á Ø Q Û Ô Æ Š Á Ö W Á Ú Æ Ü V Q Ô W Š Q Ò Ü Á &amp; Á Š U Q Á Ö Ò Á Ø Q Þ Æ Þ Ô Û

 LES PLUS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances en matière de fiscalité du particulier en s'appropriant les dernières mesures fiscales
- Maîtriser l'environnement fiscal du particulier en revenant sur les grandes mesures issues des lois de finances précédentes toujours d'actualité, parfois complexes et très impactantes en matière de fiscalité
- Identifier les axes de rebond en rendez-vous client pour conseiller les clients patrimoniaux

 À QUI S'ADRESSE CET EXECUTIVE MOOC ?

- Ce MOOC s'adresse plus particulièrement aux Conseillers Clientèle Particuliers, aux Conseillers Clientèle Professionnelle, aux Conseillers assurance, aux CGP débutants, aux CGPI et aux Chargés d'affaires entreprises et à toute personne soucieuse de connaître la fiscalité du particulier.

 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

- L'Ordonnance N°2016-351 du 25 mars 2016 sur les contrats de crédit aux consommateurs relatifs aux biens immobiliers à usage d'habitation
- Le Décret N° 2016-622 du 19 mai 2017
- L'Arrêté du 9 juin 2016 pris pour application de l'article D. 313-10-2 du code de la consommation Décret N° 2016-622 du 19 mai 2017
- L'Arrêté du 9 juin 2016 relatif aux conditions de capacité professionnelle des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement et des des personnels des prêteurs concernés par l'obligation de compétence professionnelle mentionnée à l'article L. 314-24 du code de la consommation du 31/05/2017

## INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Tel +33 (0)1 44 53 82 00  
Email : [sales@first-finance.fr](mailto:sales@first-finance.fr)  
En ligne : <https://digital.first-finance.fr>

**DATES DE LANCEMENT** : à la demande

**DURÉE** : xx heures sur 2 semaines

**MOYENS PÉDAGOGIQUES EN LIGNE** : vidéos, live session, forum

**LANGUE** : français

**PRIX** : 250 € nets de taxes\*

## PROGRAMME :

**Partie 1 : Introduction**

Comprendre la doctrine qui imprègne le nouveau quinquennat en matière fiscale à savoir : La remise au niveau des grands pays de la fiscalité patrimoniale (d'où la suppression de l'ISF et l'instauration de la Flat Tax ou PFU)

**Partie 2 : La fiscalité de l'épargne financière (IR-PS)**

- Rappel général : évolution du barème...
- Mise en place du prélèvement forfaitaire unique (Flat Tax)
  - Fiscalité de droit commun avec option IR
  - La modification du prélèvement obligatoire et la dispense d'acompte
- Augmentation des prélèvements sociaux de 1,7 point
- Fiscalité des produits d'épargne réglementés
- Fiscalité des valeurs mobilières (revenus et plus-values) y compris parts sociales (B)
- Fiscalité de l'assurance-vie
- PEE et PEA conservation de l'historique des PS
- Conclusion : message simple sur le prélèvement à la source 2019

**Partie 3 : La fiscalité de l'épargne immobilière**

- La réforme du PTZ
- IFI (dont Malraux, bois et forêts)
- OPCV, SCPI et unités de compte à thématique immobilière
- La prorogation et l'évolution du dispositif PINEL pour 4 ans

**Partie 4 : Retraite et loi de financement de la sécurité sociale**

- LFSS et réforme du RSI et de la CIPAV
- Épargne retraite : Madelin, PERP (demie année blanche)

**Partie 5 : Fiches complémentaires**

2 fiches courts sous format pdf sur :

- Suppression du régime de l'anonymat
- RST

**Partie 6 : Validation des acquis**

Vidéo étude de cas finale en format quizz de 10 questions

Retrouvez le programme détaillé sur le site :  
<https://digital.first-finance.fr/fiscalite-des-particuliers/>

\*Montant sur lequel il n'est pas appliqué de TVA (Prestation de formation professionnelle continue exonérée de TVA).